

Le mot du Maire

Chères jeunes Vouvriennes, chers jeunes Vouvriens,

La commune de Vouvray est heureuse de vous proposer le dispositif « **Argent de poche** », une belle opportunité pour vous engager au service de votre village tout en gagnant un petit revenu.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de **14 à 17 ans**, qui souhaitent réaliser des missions ponctuelles au sein des services municipaux. En participant à ces actions, vous contribuez concrètement à l'amélioration de notre cadre de vie, tout en découvrant le fonctionnement d'une collectivité.

C'est aussi une expérience enrichissante, qui vous permettra de développer de nouvelles compétences, de travailler en équipe et de rencontrer les agents de la commune.

Je compte sur votre motivation et votre enthousiasme pour faire de ce dispositif une réussite !

Bien cordialement,

Brigitte Pineau



Formulaire d'Inscription — Dispositif « Argent de Poche » 2026-2027

1. Renseignements concernant le/la jeune

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ (Âge : ____ ans, accessible de 14 à 17 ans)

Adresse : _____

Téléphone portable : _____

Adresse e-mail : _____

2. Renseignements concernant le/la représentant(e) légal(e)

Nom & Prénom du responsable : _____

Lien de parenté : [] Père [] Mère [] Tuteur légal

Téléphone portable : _____

Adresse e-mail : _____

3. Disponibilités en octobre 2026

[] Première semaine Vacances scolaires de la toussaint 2026

[] Deuxième semaine Vacances scolaires de la toussaint 2026

[] Première semaine Vacances scolaires d'hiver 2027

[] Deuxième semaine Vacances scolaires d'hiver 2027

[] Première semaine Vacances scolaires de printemps 2027

[] Deuxième semaine Vacances scolaires de printemps 2027

[] Juillet Grandes vacances 2027

[] Août Grandes vacances 2027

4. Pièces justificatives à joindre au dossier

-Convention tripartite dûment remplie et signée

-Copie d'une pièce d'identité du jeune

-Attestation d'assurance responsabilité civile (en cours de validité)

-Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du jeune.

-Autorisation parentale

5. Autorisation du droit à l'image

Dans le cadre des activités du dispositif « Argent de poche », la commune peut être amenée à réaliser des photographies ou des vidéos afin d'illustrer la participation des jeunes et de valoriser leurs actions.

Je soussigné(e), _____, agissant en qualité de représentant(e) légal(e) :

☐ **AUTORISE** la commune à photographier et/ou filmer mon enfant dans le cadre strict des missions du dispositif, et à diffuser ces supports sur les canaux de communication municipaux (gazette municipale, site internet de la ville, panneaux d'affichage, réseaux sociaux officiels de la commune).

☐ **N'AUTORISE PAS** la captation et la diffusion de l'image de mon enfant.

6. Engagement & Signature

Je soussigné(e), _____, agissant en qualité de représentant(e) légal(e) :

- Certifie l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.
- Autorise mon enfant à participer aux missions du dispositif « Argent de poche ».
- Reconnais avoir pris connaissance que chaque mission d'une durée de 3 heures donne lieu à une gratification forfaitaire de 15 €.

Fait à : _____, le ____ / ____ / ____

Signature du jeune :
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Signature du représentant légal :
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant : s'engage :

- La commune de VOUVRAY ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants au dispositif « Argent de poche ». En aucun cas l'indemnité versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert des parents ou du tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La commune de VOUVRAY s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

AUTORISE mon enfant :

Nom et Prénom

Domicilié:.....

à participer au dispositif « Argent de poche ».

Fait àle /..... /.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

CONVENTION DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

1. Objectif

La commune de Vouvray met en place le dispositif « Argent de poche » afin de permettre aux jeunes de participer à de petites actions d'intérêt général, tout en découvrant la vie locale et le fonctionnement des services municipaux.

2. Public concerné

Le dispositif s'adresse aux jeunes de 14 à 17 ans habitant la commune.
Une autorisation parentale est obligatoire.

3. Fonctionnement

Les jeunes participent à des missions ponctuelles, principalement pendant les vacances scolaires.

Organisation simple :

- demi-journées de 3 heures
- petits groupes (2 jeunes maximum)

Nombre de participations limité : 10 demi-journées maximum par an et par jeune

4. Missions proposées

Les missions sont simples, utiles à la commune et adaptées aux jeunes :

-  Services techniques municipaux
 - Nettoyage et entretien léger (espaces verts, mobilier urbain)
 - Aide lors d'événements communaux
 - Petites actions environnementales
 - Rangement ou tri dans des locaux municipaux

-  Bibliothèque municipale
 - Rangement dans les rayonnages
 - Accueil du public (prêt/retour)
 - Equipement des documents
 - Mise en valeur des collections

Aucun travail dangereux ou technique n'est confié

5. Encadrement

Les jeunes sont encadrés par un agent communal ou un élu référent.
Les consignes doivent être respectées à tout moment.

6. Indemnisation

- 15 € par demi-journée de 3 heures
 - Versement simple en fin de mission ou en fin de période.
- A noter : Cette indemnité n'est pas un salaire.

7. Engagement du jeune

Le jeune s'engage à :

- être présent et ponctuel
 - respecter les consignes
 - adopter un comportement respectueux
- Toute absence doit être signalée.

8. Engagement de la commune

La commune s'engage à :

- proposer des missions adaptées
- assurer un encadrement de proximité
- fournir le matériel nécessaire

9. Assurance

Le jeune doit être couvert par une assurance responsabilité civile.

10. Discipline

En cas de non-respect : exclusion possible du dispositif.

11. Inscription simplifiée

Pour participer, il suffit de fournir :

- Convention tripartite dûment remplie et signée
- Copie d'une pièce d'identité du jeune
- Attestation d'assurance responsabilité civile (en cours de validité)
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du jeune

12. Validation

La participation vaut acceptation de la présente charte.

Fait à : _____, le ____ / ____ / ____

Nom et prénom du Jeune :	Nom et prénom du Parent responsable :	Mme Nathalie MÊME Adjointe au Maire
Signature : <i>Précédée de la mention « Lu et approuvé »</i>	Signature : <i>Précédée de la mention « Lu et approuvé »</i>	Signature :

